

maintenant demi-séculaire par lequel nous est, en quelque sorte, contesté, par nos adversaires, le droit de cité.

Il est temps de revendiquer ce droit, de la revendiquer dans toute sa plénitude ; à savoir que notre mouvement conquière dans la société cette considération que mérite une réunion de citoyens laborieux, honnêtes et irréprochables, tels que nous, parce que nous devons et voulons être chrétiens fidèles et exemplaires. Par conséquent, que l'affirmation de notre patriotisme soit toujours éclatante et loyale et qu'il ne se perde pas une occasion d'insister sur l'indépendance du parti catholique autant vis-à-vis de toute déraisonnable immobilité que de tout programme menaçant l'ordre de choses établi ; les principes fondamentaux de la doctrine que nous professons sont inconciliables avec les projets qui ne sont ni loyaux ni respectueux de l'ordre ; et si nous réclamons la liberté du Pontificat romain dans l'exercice de son sublime ministère, nous le faisons au nom du droit inaliénable et imprescriptible de l'Eglise qui ne peut subir, sans injure à sa constitution intime, une limitation de sa propre indépendance ; nous le faisons au nom de l'intérêt véritable de l'Italie, à laquelle le différend politico-religieux est cause d'affaiblissement et de préoccupations constantes ; d'où, désirer et hâter le jour où ce dissentiment sera résolu et supprimé est désirer le plus grand bien de notre patrie et la meilleure garantie de ses hautes destinées, qui, par la volonté de la Providence, ne sont pas séparables des destinées du Pontificat romain, sinon au prix des dangers, des humiliations et de la décadence.